

**PROCES VERBAL DU
JURY D'ADMISSION
DU CONCOURS SUR TITRES
D'OUVRIER PRINCIPAL 2^e CLASSE**
Spécialité espaces verts

28 novembre 2017

Vu les décrets 2016-1705 du 12/12/2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de catégorie C de la fonction publique hospitalière et 2016-636 du 19/05/2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

Vu l'avis de concours publié sur le site de l'Agence Régionale de Santé le 20/07/2017 et par note de service n° 17-182 afin de pourvoir 1 poste au CHU de POITIERS, au sein de la Direction Constructions – Patrimoine sur le site de Montmorillon,

2 candidats ont déposé un dossier d'inscription et sont dans les conditions requises pour pouvoir se présenter au concours. Il s'agit de :

- GABORIAU Olivier
- GUILBERT Anthony

Le jury composé de :

- Monsieur QUILLET Julien, Ingénieur Hospitalier au CHU de POITIERS, Président du jury,
- Madame THOMASSIN Sylvie, Technicienne Supérieure Hospitalière au CHU de POITIERS,
- Monsieur ROUET Sébastien, Technicien Hospitalier, IDEF POITIERS

réuni le 28 novembre 2017 et après avoir délibéré,

DECLARE :

*** GABORIAU Olivier**

☐

ADMIS

sur liste principale

☐

sur liste complémentaire

☐

position n°: __

☒

NON ADMIS

*** GUILBERT Anthony**

☒

ADMIS

sur liste principale

☒

sur liste complémentaire

☐

position n°: 1

☐

NON ADMIS

LISTE PRINCIPALE :

1. *Guilbert Anthony*

LISTE COMPLEMENTAIRE :

A Poitiers, le 28/11/2017

Les membres du jury



Sylvie THOMASSIN



Sébastien ROUET

Le Président du Jury



Julien QUILLET